

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 27 février 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 21 février 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore –BLANCHARD Perrine (arrivée au point n° 3) - DELCAMBRE Chantal –MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice -

Absents avant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Monsieur DEFAUQUET Gérard à Monsieur SENEZ Jean Pierre
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Absents :

Madame BLANCHARD Perrine (jusqu'au point n° 2) - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame KHELIFA Armelle

DECISIONS MUNICIPALES

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions municipales suivantes :

50/2022 : Mission de coordinateur sécurité protection et santé pour la réfection de la tribune du Stade Barran confiée à la SARL Lefèvre à BOUCHAIN pour 1 836.00 € ttc.

51/2022 : Contrat pour la vérification des équipements de chauffage et appareils de cuisson confié à la Sté SOCOTEC 4-6 Allée des Ormes à LESQUIN pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023 soit 1 134.00 € TTC

52/2022 : Mission de contrôle technique concernant la réfection de la tribune du Stade Robert Barran confiée à SOCOTEC à VALENCIENNES pour 2 660.00 € ht

53/2022 : Marché de travaux pour la couverture de divers bâtiments confiés à la SAS HECFEUILLE à GUESNAIN pour 132 073,45 € HT

54/2022 : Contrat pour l'animation du banquet des Anciens le 8 décembre 2022 avec Marciak Jerzy (JERZYMAK) pour un montant de 1 000 € au titre des salaires et 150 € pour les frais de location et de déplacement.

55/2022 : Renouvellement d'un bail à usage professionnel à compter du 1^{er} janvier 2023 à la SCM GUESNAIN INFIRMIERES pour une période de 6 ans pour le local – 128 bis rue Jean Jaurès à Guesnain moyennant un loyer mensuel de 363,62 € révisé chaque année.

56/2022 : Convention pour l'organisation d'une classe de neige du 23 janvier au 3 février 2023 avec AROËVEN au tarif de 876 € par enfant.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 059-215902768-20230227-DEL270220233-DE

57/2022 : Marchés de services assurances conclus pour deux ans à compter du 1/1/2023 – Lot N° 1 Responsabilité civile attribués à SMACL Assurances à NIORT soit part fixe : 0,205 % de la masse salariale – part variable : masse salariale et lot n° 2 – Protection juridique attribué à SMACL Assurances NIORT pour 950 € ht –
58/2022 : Contrat de location et de maintenance des postes téléphoniques pour les services administratifs de la Mairie avec NXO France Agence de Lille pour un montant de loyer trimestriel de 526,50 € ht
59/2022 : Convention de mise à disposition d'un agent titulaire entre la commune et le CCAS de GUESNAIN à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un an.
60/2022 : Marché de travaux pour la réfection de la tribune du Stade Robert Barran confié à la SAS EIFFAGE à LEZENNES pour 208 918,27 € ht
61/2022 : Annule et remplace la décision 55/2022 – : renouvellement d'un bail à usage professionnel à compter du 1^{er} janvier 2023 à la SCM GUESNAIN INFIRMIERES pour une période de 6 ans pour le local – 128 bis rue Jean Jaurès à Guesnain moyennant un loyer mensuel de 336.80 € révisé chaque année.
01/2023 : Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance – appel à projet 2023 à hauteur de 21 599 € pour l'installation d'une vidéo-protection au complexe sportif Barran pour un montant de travaux de 43 198 € ht.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Armelle KHELIFA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Armelle KHELIFA', written over a circular scribble.